

## ➤ COMPOSANTES DE LA FORMATION

### **Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la mention :**

UC 1 : EC de concevoir un projet d'action.

UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.

### **Une unité capitalisable de spécialité :**

UC 3 : EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline.

### **Une unité capitalisable de mention :**

UC 4 : EC d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité.



Plus d'infos : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

## ➤ MENTIONS DE LA SPÉCIALITÉ PERFECTIONNEMENT SPORTIF

|   |   |                                       |
|---|---|---------------------------------------|
| Activités physiques et sportives adaptées         | Cyclisme traditionnel                               | Patinage de vitesse                   |
| Aïkido, aikibudo et disciplines associées         | Deltaplane  | Pétanque                              |
| Arts énergétiques chinois                         | Descente sur glace                                  | Plongée subaquatique                  |
| Arts martiaux chinois externes                    | Disciplines gymniques acrobatiques                  | Plongeon                              |
| Arts martiaux chinois internes                    | Disciplines gymniques d'expression                  | Polo                                  |
| Athlétisme et disciplines associées               | Dressage  | Roller-skating                        |
| Attelages canins                                  | Escalade  | Rugby à XIII                          |
| Aviron et disciplines associées                   | Escalade en milieux naturels                        | Rugby à XV                            |
| Badminton   | Escrime   | Savate boxe française                 |
| Baseball, softball et cricket                     | Football américain                                  | Skateboard                            |
| Basket-ball                                       | Full contact-boxe américaine                        | Ski nautique et disciplines associées |
| Billard   | Glisses aérotractées nautiques                      | Spéléologie                           |
| Bowling   | Golf  | Sport automobile circuit              |
| BMX   | Haltérophilie, musculation et disciplines associées | Sport automobile karting              |
| Boxe  | Handball  | Sport automobile rallye               |
| Boxe thaï-muay thaï                               | Handisport  | Sport automobile tout terrain         |
| Canne de combat et bâton                          | Hockey  | Sport-boules                          |
| Canoë-kayak et disciplines associées en eau calme | Hockey sur glace                                    | Squash                                |
| Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive  | Karaté et disciplines associées                     | Surf                                  |
| Canyonisme  | Judo-jujitsu  | Taekwondo et disciplines associées    |
| Char à voile                                      | Kick-boxing   | Tir à l'arc                           |
| Concours complet d'équitation                     | Lutte et disciplines associées                      | Tir sportif                           |
| Concours de saut d'obstacles                      | Motocyclisme  | Tennis                                |
| Course d'orientation                              | Natation course                                     | Tennis de table                       |
|   | Natation synchronisée                               | Triathlon                             |
|   | Parachutisme  | Vélo tout terrain                     |
|   | Parapente   | Voile                                 |
|   | Patinage  | Volley-ball                           |
|   |   | Water-polo                            |

## > EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

L'entrée en DEJEPS n'est pas soumise à des exigences scolaires. En revanche, l'entrée en cursus de formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection organisés par chaque organisme de formation. Pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection qui permettent d'intégrer un cursus de formation, les candidats doivent parfois satisfaire à des exigences préalables fixées par l'arrêté de chaque mention. Soit :

- Attestation de formation aux premiers secours ;
- La ou les attestations fixées par l'arrêté relatif à la mention.

## > CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : [www.sports.gouv.fr/emplois-metiers](http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers)

## > PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

| INTITULÉ DU DIPLÔME  | CONDITIONS D'EXERCICE  | LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE   |
|--|--|---|
| DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », toutes mentions.                          | Enseignement, animation, encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants.   |   |
| DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « canyoning ».                    | Enseignement, animation, encadrement du canyoning ou entraînement de ses pratiquants.  | Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.   |
| DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « parachutisme ».                 | Enseignement, animation, encadrement du parachutisme ou entraînement de ses pratiquants dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-147 et suivants du code du sport.           |   |
| DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « plongée subaquatique ».         | Enseignement, animation, encadrement de la plongée subaquatique ou entraînement de ses pratiquants dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-71 et suivants du code du sport. | Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.  |
| DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « escalade en milieux naturels ». | Enseignement, animation, encadrement de l'escalade ou entraînement de ses pratiquants.   | A l'exclusion des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1500 m.<br>Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.   |
| DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « escalade ».                     | Enseignement, animation, encadrement de l'escalade ou entraînement de ses pratiquants.   | A l'exclusion des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1500 m.<br>A l'exclusion de la via ferrata.<br>A l'exclusion de l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et terrains d'aventure.<br>Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage. |
| DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « spéléologie ».                  | Enseignement, animation, encadrement de la spéléologie ou entraînement de ses pratiquants.   | Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.  |